

# MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention culturelle, vous devez créer un compte usager et faire une demande en ligne sur un site dédié et sécurisé

<https://cd77.relation-usagers.fr>

OU

1

Connectez-vous au compte que vous avez créé pour votre demande de subvention les années précédentes en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



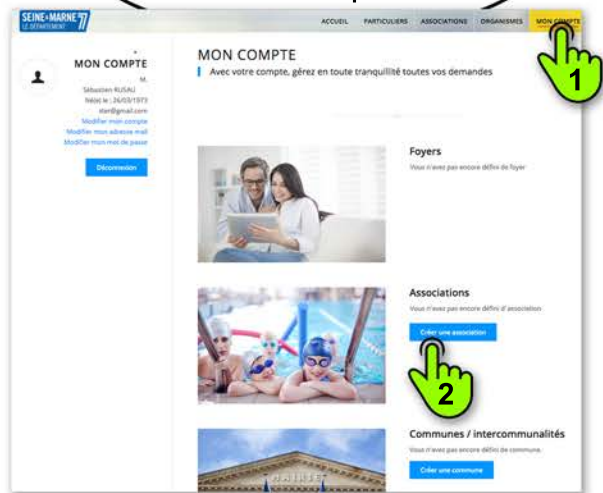
2

Créez votre compte en cliquant sur le bouton «Créer un compte ».

Après création de votre compte, vous recevez par mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Vous êtes connecté.

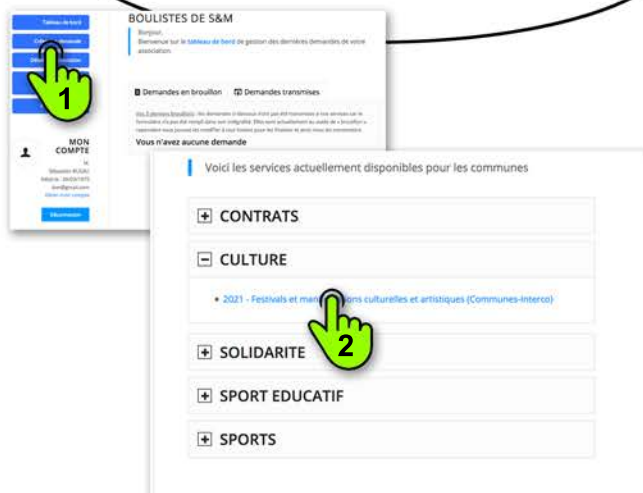
3

Cliquez sur l'onglet « Mon compte » cliquez ou et créez votre association ou commune / interco en cliquant sur le bouton correspondant.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Pour cela, déroulez la catégorie « CULTURE » et cliquez sur la subvention souhaitée.



Si votre entité existe déjà et que vous ne pouvez pas la créer, merci de téléphoner au 01 64 14 72 21 afin de rattacher votre entité à votre compte.

5

Un formulaire à remplir apparait alors. Celui-ci est composé de 5 étapes. Une fois les 5 étapes du formulaire renseignées, cliquez sur le bouton « Terminer ». Votre demande a alors bien été envoyée pour traitement. Votre tableau de bord indique désormais la création de votre demande à l'état « transmise ».



A la fin de la première étape « Renseignements généraux », n'oubliez pas de cliquer sur le lien permettant d'accéder au téléchargement des pièces à remplir et à joindre obligatoirement à l'étape « Pièces justificatives » du formulaire (certificat administratif, IBAN et budget analytique).